

République et Canton de Genève

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu financier**  
**pour l'exercice 1963**  
et  
**administratif**

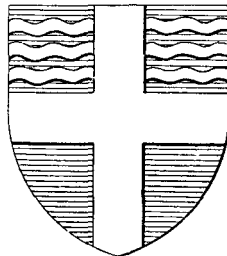
pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1963 au 31 mai 1964

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



## **Renseignements utiles**

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée **par écrit** au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

## **Secrétariat**

Le bureau de l'Etat civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.  
Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 h. à 18 h.  
Le samedi de 8 h. à midi seulement.  
Compte de chèques postaux : I. 2827.  
Téléphone : 55 10 25.

## **Etat civil**

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une taxe de 20 francs.

## **Infirmière d'hygiène sociale**

Mlle Curchod, infirmière. Téléphone 55 10 80 de 11 h. à midi.

## **Service incendie**

En cas d'alerte, téléphoner au Poste permanent No 18.

Etat-Major : Cap. R. Ramseyer	Téléphone 55 22 03
Pjt G. Alessi	Téléphone 55 16 53
Lt P. Marcuard	Téléphone 55 13 67
Lt Ch. Wicht	Téléphone 55 27 52

## **Inspecteur du bétail**

M. Charles BAECHLER, rampe de la Gare.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

## **Voirie**

### **Horaire des levées**

**Chaque lundi et jeudi**, dès 7 heures du matin, jours fériés exclus et non remplacés, dans la partie de la commune située entre le lac et le chemin de Létrat non compris, la frontière de la commune de Mies et celle de Genthod.

**Hameaux** : le premier mercredi de chaque mois.

Le premier mercredi de chaque mois a lieu une levée de gros déchets des ménages qui ne peuvent trouver place dans les poubelles et dont le poids est limité à 30 kg.

**Les poubelles métalliques, système Ochsner, sont seules autorisées ; les autres récipients ne sont plus levés par le service de la voirie.**

République et Canton de Genève

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu financier**  
**pour l'exercice 1963**  
et  
**administratif**

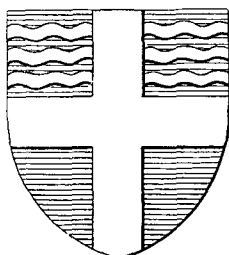
pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1963 au 31 mai 1964

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



## CONSEIL MUNICIPAL

élu les 26 et 28 avril 1963

<b>PARTI LIBÉRAL :</b>	<b>Entrée au Conseil en :</b>
MM. Chevallier, François	1963
Genequand, Noël	1939 et 1951
Golay, Edouard	1943 et 1955
<b>PARTI RADICAL :</b>	
MM. Borner, Walter	1955
Cordier, Henri	1955
Courtois, René	1951
Herbez, Marcel	1963
Jacot, Marcel	1959
May, Samuel	1963
Mettaz, Ferdinand	1959
Nicollin, Albert	1959
<b>PARTI INDÉPENDANT CHRÉTIEN SOCIAL :</b>	
MM. Alessi, Serge	1963
Bapst, François	1963
Estier, André	1963
Lehmann, Claude	1959
Piccot, Robert	1953
Wicht, Pierre	1955
<b>PARTI SOCIALISTE :</b>	
M. Rosselet, Charles	1963
<b>ENTENTE COMMUNALE OUVRIÈRE :</b>	
M. Chollet, Alphonse	1935 et 1947

### BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1963-1964 :

Président : M. Noël Genequand  
Vice-président : M. Pierre Wicht  
Secrétaire : M. Marcel Lacroix

### COMPOSITION DES COMMISSIONS

1. **Commission des Finances** : MM. Golay, président ; Chollet, Estier, Herbez, May, Nicollin, Robert Piccot et Rosselet.
2. **Commission des Bâtiments** : MM. Lehmann, président ; Alessi, Borner, Chollet, Jacot et Rosselet.
3. **Commission des Travaux** : MM. Mettaz, président ; Bapst, Chollet, Cordier, Courtois, Genequand, Rosselet et Wicht.

4. **Commission de construction du groupe scolaire « Adrien-Lachenal »** : MM. Bölsterli, président ; Piccot et Ramseyer, cons. administratifs ; Chollet, Genequand, Rosselet et Wicht.
5. **Commission d'étude pour la reconstruction du Bourg de Versoix** : MM. Ramseyer, président ; Bölsterli et Piccot, cons. administratifs ; Chevallier, Chollet, Estier, May et Rosselet.
6. **Fondation du Bourg de Versoix** (Sous-commission) : MM. Bölsterli, vice-président ; Piccot, Ramseyer, cons. administratifs ; Chollet et Golay.
7. **Commission taxatrice** : MM. Bölsterli, président ; Bianchetti, M<sup>me</sup> Gabus, MM. Genequand, Guex, Lacroix et L. Piccot.

## **CONSEIL ADMINISTRATIF**

élu les 24 et 26 mai 1963

MM. Bölsterli, Emile  
Piccot, Lucien  
Ramseyer, Henri

Pour la période 1963-1964, M. Henri Ramseyer a été désigné à la présidence du Conseil administratif avec le titre de Maire, M. Emile Bölsterli étant vice-président.

### **Répartition des fonctions administratives :**

- M. Emile Bölsterli** : Finances - Etat civil - Autorisations de construire et urbanisme - Questions sociales - Affaires militaires - Régie du cimetière - Service du feu - Fondation du Bourg de Versoix.
- M. Lucien Piccot** : Bâtiments - Ecoles - Bibliothèque - Agriculture - Forêts - Manifestations communales - Matériel de fête - Police et circulation.
- M. Henri Ramseyer** : Travaux - Routes - Eclairage public - Service de la Voirie et assainissement - Entretien du cimetière - Plage - Sports - Stade - Terrains de jeux - Protection civile - Remaniement parcellaire.

# Compte rendu financier et administratif

## de l'exercice 1963

Messieurs les Conseillers municipaux,

La loi sur l'organisation des communes du 3 juillet 1954 (art. 36), impose au Conseil administratif de vous présenter, chaque année, le compte rendu de l'exercice écoulé. Indépendamment de la présentation des comptes, nous vous exposons l'activité déployée par l'exécutif, activité à laquelle vous avez été associés lors des nombreuses séances du Conseil municipal (10 séances) et des séances des commissions, dites permanentes ou ad'hoc.

Le Conseil municipal a été élu les 26 et 28 avril 1963 après une campagne électorale empreinte de dignité et de courtoisie. La population ayant dépassé en chiffre les 3000 habitants, l'effectif a passé de 17 à 19 membres.

Plusieurs Conseillers municipaux ont décliné une nouvelle candidature ou n'ont pas été réélus. Ce sont MM. Eugène Bopp, Charles Corbat, Charles Jung, Joseph Schmitt et Charles Wicht. Le Conseil administratif, au cours d'une modeste cérémonie, leur a exprimé, au nom de la Commune, sa gratitude pour l'excellent esprit dont ils ont fait preuve et pour le travail qu'ils ont accompli au sein du Conseil municipal. MM. Charles Jung, Eugène Bopp et Joseph Schmitt, méritaient particulièrement cet hommage puisqu'ils faisaient partie du Conseil municipal depuis, respectivement, 24, 20 et 16 ans. Précisons que M. Bopp, pendant ces 20 années, a fonctionné comme adjoint au Maire pendant 8 ans.

Sept nouveaux élus ont fait leur entrée au Conseil municipal : MM. Serge Alessi, François Bapst, François Chevallier, André Estier, Marcel Herbez, Samuel May et Charles Rosselet ; nous leur réitérons nos souhaits de bienvenue.

Lors de sa première séance, qui eut lieu le 21 juin 1963, le Conseil municipal a constitué son bureau, pour la première année de la législature, comme suit :

MM. Noël Genequand, président  
Pierre Wicht, vice-président  
Marcel Lacroix, secrétaire de Mairie, secrétaire

Conformément à la loi, un règlement du Conseil municipal a été élaboré par une Commission ad'hoc. Il fut adopté le 15 novembre 1963 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 décembre 1963.

Le Conseil administratif a été élu les 24 et 26 mai 1963. Les 3 membres de l'ancienne municipalité ont été réélus soit : MM. Emile Bölsterli, Lucien Piccot et Henri Ramseyer. Dans sa séance constitutive du 21 juin 1963, M. Henri Ramseyer a été appelé à la présidence, ce qui lui donnait ipso facto le titre de Maire et M. Emile Bölsterli à la vice-présidence, pour la première année de la législature.

Les membres du Conseil administratif se sont répartis les charges de la manière suivante :

**M. Emile Bölsterli** : Finances - Etat-civil - Autorisations de construire et urbanisme - Questions sociales - Affaires militaires - Régie du cimetière - Service du feu - Fondation du Bourg de Versoix.

**M. Lucien Piccot** : Bâtiments - Ecoles - Bibliothèque - Agriculture - Forêts - Manifestations communales - Matériel de fête - Police *et circulation*.

**M. Henri Ramseyer** : Travaux - Routes - Eclairage public - Service, de la voirie et assainissement - Entretien du cimetière - Plage - Sports - Stade - Terrains de jeux - Protection civile - Remaniement parcellaire.

Le Maire a, en plus, la responsabilité du secrétariat. M. Marcel Lacroix a été nommé en qualité de secrétaire du Conseil administratif et d'officier de l'Etat civil ; les 3 conseillers administratifs sont officiers d'Etat civil suppléants.

Pour compléter l'organisation générale les présidents des commissions dites permanentes ont été désignés lors des premières séances des commissions ; ce sont :

**Commission des Finances** : M. Edouard Golay

**Commission des Bâtiments** : M. Claude Lehmann

**Commission des Travaux** : M. Ferdinand Mettaz.

Deux commissions ad'hoc ont été désignées :

**Commission de la Construction du nouveau groupe scolaire**

**A. Lachenal**, présidée par M. Emile Bölsterli, conseiller administratif.

**Commission d'étude pour la reconstruction du Bourg de Versoix**, présidée par M. Henri Ramseyer, Maire.

Nous terminons le 1<sup>er</sup> exercice de la nouvelle législature 1963/1967.

Les modifications de structure aussi bien dans le cadre du Conseil municipal que dans celui de l'exécutif ont bousculé bien des habitudes et l'on pouvait craindre des heurts. La volonté de chacun de travailler dans un esprit positif et de veiller à ne pas sombrer dans des conflits mineurs a facilité le démarrage du nouveau style ce dont nous devons nous féliciter.

Le Conseil administratif tient séance chaque mardi à 18 heures. Toutefois l'abondance des matières a nécessité plusieurs séances supplémentaires. Notre commune étant en plein développement il est indispensable de ne pas laisser accumuler les problèmes sans leur donner, dans la mesure du possible, une solution rapide.

### **Secrétariat**

Nous avons complété l'équipement du secrétariat par une machine électrique à ronéographier Rex-Rotary. Sous peu nous disposerons d'une armoire en acier pour serrer les plans et d'un porte-plans « Pronto-Plano » afin de faciliter la lecture de ceux-ci lors de nos séances d'étude. Nous avons examiné la mécanisation de notre comptabilité mais, apprenant que le Département de l'Intérieur étudie la refonte du système comptable des communes, nous avons préféré remettre à plus tard cette modernisation.

### **Personnel communal**

Aucune mutation n'est survenue au cours de l'année au sein de notre personnel à plein temps qui comprend 7 personnes : deux employés de bureau, quatre cantonniers, une concierge.

En prévision de l'ouverture du nouveau groupe scolaire « Adrien Lachenal », cet effectif sera complété, dès le 1<sup>er</sup> août 1964, par un couple de concierges.

\* \* \*

**Finances - Etat civil - Autorisations de construire et urbanisme - Questions sociales - Affaires militaires - Régie du cimetière - Service du feu - Fondation du Bourg de Versoix**

Conseiller administratif-délégué : M. E. Bölsterli

Nous fondions de grands espoirs sur les avantages que pouvait apporter à notre trésorerie l'application de l'art. 295 modifié de la loi sur les contributions. En effet, pour la première fois, notre commune était mise au bénéfice de la moitié de l'impôt communal — auparavant 25 % sur le revenu professionnel des contribuables qui travaillent hors de Versoix.

Notre déception a été grande lorsque la situation établie par l'administration des contributions publiques a fait apparaître la valeur



de perception du centime additionnel à Fr. 11.203,85 seulement, alors que nous escomptions davantage. C'est pourquoi le boni sur l'exercice 1963 n'est que de Fr. 11.379,60.

Afin de nous permettre de financer les nombreux et importants travaux en cours, nous devons contracter un nouvel emprunt de Fr. 1.200.000.— auprès de la Caisse d'Epargne, au taux de 4 % duré 20 ans.

Si nous voulons pouvoir faire face à nos engagements, nous serons vraisemblablement dans l'obligation de proposer une augmentation du nombre de nos centimes additionnels communaux pour 1965.

Signalons que le fonds de l'équipement communal a pris en charge, pour l'année 1964, les intérêts de l'emprunt de Fr. 2.000.000.— que nous avons contracté pour la construction de notre groupe scolaire Adrien Lachenal, soit un montant de Fr. 75.000.—. Nous exprimons notre reconnaissance aux membres qui gèrent ce fonds et nous osons espérer qu'ils continueront à nous aider à supporter les charges importantes que notre commune doit assumer actuellement.

### **Etat civil et recensement**

L'office de l'Etat civil a enregistré en 1963, 35 mariages et 14 décès, transcrit 35 naissances, 11 mariages, 25 décès et 4 divorces, ouvert 27 feuillets du Registre des Familles, dont 12 par suite de naturalisation.

Le Bureau cantonal des statistiques indique pour notre commune une population de 4048 habitants à fin février 1964.

Par une récente décision du Département de Justice et Police, les postes de gendarmerie ont été déchargés de la tenue du fichier de la population. Cette tâche incombera désormais aux communes. Le fichier sera mis à jour par un recensement qui aura lieu en 1965 par les soins du Bureau Cantonal de l'Habitant.

### **Autorisations de construire et urbanisme**

Le Conseil administratif a donné son préavis sur 50 requêtes dont 12 pour villas et 6 pour immeubles à destination de logements tous H. L. M., représentant environ 300 logements.

Aucun fait saillant n'est à relever au sujet de la création de la future traversée de Versoix sinon des sondages géologiques effectués sur le tracé de la nouvelle artère.

Quant au Bourg, le plan d'aménagement du secteur compris entre la route de Suisse, la voie C. F. F., la Versoix et la rue de l'Industrie a été adopté ; une démolition avec reconstruction selon le nouvel alignement devrait être mise en chantier sous peu.

Le plan d'aménagement de la zone plus vaste comprise entre la rue de l'Industrie et la route de Sauvigny va être mis à l'enquête.

La création de routes nouvelles destinées à desservir d'une part, le quartier de la Scie et d'autre part à relier notre Bourg à la route de Suisse selon le plan directeur, avec pont sur la Versoix, fait

l'objet d'une étude décidée par le Département des Travaux Publics. La commune de Versoix devra contribuer financièrement à la réalisation de ces projets pour lesquels un préavis favorable a été donné par le Conseil administratif.

Les demandes de logement continuent à affluer à notre secrétariat, lequel vient de communiquer une liste d'une centaine de candidats aux groupes constructeurs des S. I. La Scie et du Grand Montfleury. Il ne semble pas que les logements correspondants — respectivement 60 H. L. M. et 130 appartements à loyer libre — puissent être occupés avant le début de l'année 1965.

Le groupe de « Terra et Casa » sera probablement terminé à la même époque. Nous nous rendons compte qu'une fois achevé, ce quartier aura une très belle allure.

Les nouveaux ateliers de la Fonderie et de Transélectric, réalisés avec goût, ne déparent en rien le paysage.

81 logements nouveaux ont été construits en 1963, dont 8 en villas ; 5 appartements ayant été démolis, l'augmentation nette est de 76.

L'annonce des mesures prises pour lutter contre la surchauffe a déclenché dans l'ensemble de notre canton une véritable avalanche de demandes en autorisation de construire. Notre commune en a reçu pas moins de 27 durant ce premier trimestre 1964.

Une commission d'étude pour la reconstruction du Bourg de Versoix a été désignée. On peut d'ores et déjà prévoir la construction, par la commune, d'un immeuble qui trouvera place sur la parcelle communale coupant le jardin de l'école et l'emplacement de l'ancienne école enfantine ainsi que sur la propriété Alessi. Il sera ainsi possible non seulement de créer des appartements H. L. M., mais aussi des locaux pour la nouvelle Mairie, pour les sapeurs-pompiers et pour différents besoins sociaux de notre commune. Ce sera le départ de la reconstruction du Bourg de Versoix.

### **Questions sociales**

Au cours de cet exercice, nous avons enregistré avec reconnaissance plusieurs dons en faveur du Fonds communal de bienfaisance.

Le repas des isolés, la distribution de colis de victuailles, de combustible ont eu lieu comme ces dernières années grâce à deux de nos administrés qui font preuve d'une constante générosité à l'égard des moins favorisés des Versoisien.

A toutes les personnes de cœur qui se sont ainsi manifestées, les autorités communales renouvellent ici l'expression de leur profonde gratitude.

### **Service du feu**

Atteints par la limite d'âge, les sapeurs Lucien Bébox et Henri Pflug, ont quitté la compagnie après de longues années de dévouement ; nous leur réitérons notre vive gratitude.

D'autre part, les sapeurs Siegfried Imesch, André Terrier et Pierre Wicht, ont renoncé à leurs fonctions.

Notre service du feu a eu l'occasion d'intervenir avec plein succès à plusieurs reprises, notamment à la décharge de Richelien. Son intervention la plus spectaculaire fut certainement celle du 12 novembre dernier lors de l'incendie qui détruisit la cuisine-dortoir du chantier de l'autoroute à Richelien ; grâce à une mise en action extrêmement rapide, nos sapeurs parvinrent à épargner les dortoirs adjacents. Les entreprises intéressées leur témoignèrent leur reconnaissance par un don en faveur de leur fonds de courses.

Il n'a pas été fait d'acquisitions importantes de matériel, toutefois le système d'alarme automatique par téléphone comprend depuis cette année un troisième groupe.

\* \* \*

## **Bâtiments - Ecoles - Bibliothèque - Agriculture - Forêts - Manifestations communales - Matériel de fête - Police et circulation**

Conseiller administratif délégué : M. L. Piccot

L'élargissement de l'avenue A. Lachenal nous a incités à entreprendre des démarches pour l'acquisition de la propriété Les Muguets qui constitue une verrue dans le bas de la parcelle sur laquelle s'élève le nouveau complexe scolaire. Me Pictet, notaire, s'est montré très arrangeant et nous a cédé sa propriété pour le prix de 140.000.— francs.

Nous avons dû nous résoudre à remplacer la toiture de la partie centrale de notre actuel bâtiment scolaire, les ardoises s'étant désagrégées au point que l'eau tombait sur les pupitres les jours de pluie.

Nous nous sommes également trouvés dans l'obligation de faire procéder à une révision de la couverture de la villa sise en bordure de la route de Saint-Loup (ancienne propriété A. Lachenal) qui, elle aussi, se trouvait en fort mauvais état.

### **Ecoles**

Appelé à d'autres fonctions dans l'enseignement, M. Jean-Jacques Probst, instituteur, a quitté notre école fin juin après 12 années d'enseignement fructueux.

Comme prévu, les locaux du nouveau groupe scolaire « Adrien Lachenal » pourront être utilisés à la rentrée scolaire du 31 août 1964.

Rappelons que ce groupe est formé de trois blocs de 4 classes chacun, reliés entre eux par un passage couvert, ainsi qu'un bâtiment comprenant les salles des maîtres, de la couture et des travaux manuels. La grande salle de gymnastique pourra être utilisée pour les spectacles avec une capacité de 700 places.

Le règlement relatif à l'utilisation de cette salle et de ses annexes ainsi que le cahier des charges du concierge viennent d'être approuvés par le Conseil Municipal.

Nous pouvons annoncer ici que le Conseil administratif a nommé M. et M<sup>me</sup> Pierre Ditzoff comme responsables de la conciergerie, avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> août 1964.

### Statistique des élèves des écoles :

<b>Ecole enfantine :</b>	Classe de M <sup>lle</sup> Zingre	32 élèves
	» M <sup>me</sup> Audergon	29 »
	» M <sup>me</sup> Cavin	30 »
<b>Ecole primaire :</b>	Classe de M <sup>me</sup> Goumaz	30 élèves
	» M <sup>lle</sup> Urfer	30 »
	» M <sup>lle</sup> Vachoux	34 »
	» M <sup>me</sup> Steffen	32 »
	» M <sup>me</sup> Veluz	32 »
	» M. Tochon	29 »
	» M. Dentand	30 »
<b>Ecole de Chavannes :</b>	Enfants du hameau de Sauverny	5 »

Au total : 313 élèves

### Bibliothèque

Madame Henriette Staudenmann, qui assurait le service de la bibliothèque avec beaucoup de conscience depuis de nombreuses années, ayant manifesté le désir d'être déchargée de cette fonction, c'est M<sup>me</sup> Hélène Levrat qui a été appelée à la remplacer.

Le Conseil municipal a prévu, lors du vote du budget, un crédit permettant un renouvellement progressif de la bibliothèque communale.

### Manifestations communales

Les manifestations des Promotions et du 1<sup>er</sup> août ont été malheureusement troublées par la pluie. La fête des écoles s'est déroulée sous la tente montée par le F.C. Versoix, dans le préau supérieur, à l'occasion de sa soirée annuelle.

Quant à la fête nationale, si la partie officielle dut avoir lieu à la salle de réunions, une accalmie permit de faire partir le feu d'artifice et d'allumer le feu de joie.

Le 3 octobre, le Conseil administratif réunissait les délégations des sociétés locales pour une prise générale de contact suivie d'une réception.

Agrémentée par les productions de l'Union Instrumentale, cette réunion fut une réussite. Elle permit en effet au Maire d'adresser des remerciements aux dirigeants et aux membres des sociétés pour leur activité dévouée qui, tout en maintenant un excellent esprit, facilite dans une certaine mesure, l'incorporation des nouveaux habitants dans notre vie communale. Il leur a demandé d'intensifier encore leurs efforts pour aider les autorités communales à développer l'esprit versoisien afin d'éviter que notre commune, en pleine expansion, ne devienne une cité dortoir.

Les représentants des différents groupements locaux ont ainsi eu l'occasion de se mieux connaître, d'échanger des points de vue, de confronter leurs problèmes et de resserrer des liens d'amitié.

A l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, un comité d'organisation a été constitué pour la célébration de cet anniversaire. Se souvenant de la magnifique réussite des fêtes du 1<sup>er</sup> juin 1914 auxquelles Versoix avait prêté largement son concours, les autorités municipales ont décidé d'accueillir à la gare, pour les conduire en cortège au port, les contingents fribourgeois et soleurois qui seront transportés par barques au Port-Noir. A cette occasion diverses manifestations sont prévues, qui seront relatées dans le compte-rendu de l'année prochaine. D'ores et déjà, on peut se montrer reconnaissant de l'enthousiasme et du dévouement des membres du Comité d'organisation et de tous leurs collaborateurs.

### **Police et circulation**

La police du Vieux-Port est assurée depuis l'an dernier par l'Etat, ce qui nous a permis de renoncer à l'engagement d'un garde temporaire pour la période de l'été.

L'accès à l'autoroute par la route de Sauvigny nous a causé quelques soucis, mais grâce à la bonne volonté des Services de l'Etat tout s'est bien passé. Depuis le 23 avril cet accès est supprimé et la route de Sauvigny a de nouveau une circulation normale.

### **Agriculture et forêts**

L'année écoulée n'a pas été bonne pour notre agriculture en raison d'un été à la fois trop froid et humide. Les moissons se sont prolongées très tard et de nombreuses céréales ont germé sur les champs. La diminution des exploitations agricoles a continué et notre commune ne compte plus que 12 agriculteurs. Une première étape de reconstitution de nos forêts communales a été réalisée par la plantation de 2000 pins sylvestres et 500 mélèzes.

\* \* \*

**Travaux - Routes - Eclairage public - Service de la Voirie et assainissement - Entretien du cimetière - Plage - Sports - Stade - Terrains de jeux - Protection civile - Remaniement parcellaire**

Conseiller administratif délégué : H. Ramseyer, maire

Jamais encore la Commune de Versoix n'avait connu autant de travaux sur ses routes qu'au cours de cette année 1963 ; une partie d'entre eux : réfection du carrefour de la rue de l'Industrie avec reconstruction du canal des usiniers, pont sur la route de La Bâtie, chemin du Château de Chavannes lui furent imposés par les circonstances.

La réfection complète du tronçon du chemin Degallier, compris entre l'avenue Vernes et le chemin Ravel, s'est terminée avec quelques mois de retard dus aux travaux exécutés par les différents services publics qui ont profité de l'occasion pour remplacer des câbles et canalisations insuffisants ou vétustes. La nouvelle chaussée est magnifiquement « roulante » et les usagers, tout comme les propriétaires riverains, sont enchantés de cette réalisation.

La remise en état de la partie inférieure de l'Avenue Louis Yung, qui n'a entraîné ni emprise sur les terrains voisins, ni interventions des services Industriels, a pu être réalisée beaucoup plus rapidement.

Le remblayage des fossés, après pose de tuyaux en ciment et création de sacs à eaux pluviales, a permis d'étendre la chaussée d'une limite de propriété à l'autre avec suppression des banquettes. Par mesure d'économie, la partie centrale de l'avenue a été conservée telle qu'elle était ; les raccords avec les parties neuves ne permettent évidemment pas d'arriver à un résultat comparable à celui d'une reconstruction intégrale. La mise en place d'un tapis bitumeux remédierait à cet état de chose.

La reconstruction du canal des usiniers entre la chocolaterie et le pont de l'ancien chemin de la papeterie a été un travail plus important que prévu. En effet, il a entraîné la réfection de tout le carrefour de la rue de l'Industrie et le déplacement de plusieurs câbles et canalisations des Services publics. D'autre part, en prévision de la construction des égouts des rives de la Versoix, le Département des Travaux Publics a profité de l'ouverture du chantier pour placer sur la traversée du canal les canalisations nécessaires. De son côté, la commune a dû modifier le collecteur existant et le prolonger sous la chaussée neuve de façon à ne pas avoir à ouvrir celle-ci à brève échéance.

Ces travaux imprévus se sont évidemment traduits par une augmentation sensible du montant du devis, mais nous n'avons pas à le regretter, bien au contraire. L'écoulement du canal des usiniers est à nouveau assuré, l'esthétique du quartier et la circulation s'en sont trouvés grandement améliorés.

La direction de « Cacaos et Chocolats Favarger S. A. » et la direction de « Papeterie de Versoix S. A. » nous ont fait tenir les participations, à bien plaisir, qu'elles avaient souscrites ; nous tenons à les en remercier une fois encore.

Le pont du canal, au travers de la route de La Bâtie, construit comme tous ses semblables à l'aide de dalles de pierre du Jura, était le seul à ne pas s'être effondré jusqu'ici, ceci probablement en raison du passage d'un moins grand nombre de poids lourds dans ce secteur. Début mai, la partie centrale de la route céda et il fallut interdire la circulation des camions. L'Entreprise Jean Spinedi S. A., déjà occupée sur nos autres routes, a bien voulu intervenir rapidement et construire une nouvelle dalle en béton armé, sur un canal dont le gabarit a pu être sensiblement amélioré.

Au début de l'automne, notre attention était attirée par le mauvais état du chemin du Château de Chavannes, qui relie la route cantonale de Sauvigny au village de Chavannes-des-Bois, ceci plus spécialement pour sa partie côté Genève. Utilisé par les nombreux camions qui ont alimenté le chantier de l'autoroute en gravier provenant du Lac de Divonne et trop étroit pour permettre un croisement normal, ses bords s'étaient complètement délités et présentaient un danger certain. La reprise de ceux-ci s'imposait ; MM. René Courtois et Paul Wanzenried s'étant déclarés d'accord de céder un hors-ligne d'environ 1 m., la chaussée a pu être élargie d'autant à l'occasion de la réfection. Ce chemin, très fréquenté les samedis et dimanches en particulier, possède désormais une largeur répondant aux besoins actuels.

Nous avons profité des travaux effectués au Vieux-Port pour élargir la partie inférieure du chemin des graviers dont le tournant sur le chemin du port a été amélioré par la création d'un pan coupé pour lequel MM. Ratton et Wavre nous ont cédé le terrain nécessaire.

Dans le cadre de l'entretien courant des chemins, nous avons fait drainer un tronçon du chemin Ravoux souffrant d'un excès permanent d'humidité, placer des tuyaux et remblayer un fossé profond compromettant la stabilité de la chaussée qui a reçu ensuite une application de goudron chaud. Une partie du chemin de La Bâtie et la totalité du chemin du Château de Chavannes, après élargissement, ont également bénéficié d'un goudronnage. Enfin, le carrefour avenue du Lac - Avenue Louis Yung a été remis de niveau.

De son côté, le personnel communal a veillé à réparer au fur et à mesure les brèches et les affaissements qui se produisent tout au long de l'année sur nos routes ; il a été utilisé pour cela près de dix tonnes de tapis.

Vers la fin de la précédente législature, décision avait été prise d'étudier la réfection complète du premier tronçon de l'Avenue Lachenal, avec prolongation du passage à piétons des C. F. F. jusqu'au trottoir à créer côté Jura, et la partie inférieure du chemin Dégallier, jusqu'au cimetière.

Après de nombreux pourparlers avec les propriétaires sur les terrains desquels des emprises étaient nécessaires, il a été possible grâce à leur compréhension, d'ouvrir le chantier fin février dernier déjà. Nous avons apprécié cette entente rapide qui permettra d'achever ces travaux pour la rentrée des classes, en septembre prochain, dans le nouveau groupe scolaire. Le but de l'opération est avant tout d'assurer la sécurité des écoliers qui n'auront ainsi pas à traverser une route où la circulation est particulièrement dense à certaines heures de la journée. Les chaussées seront non seulement élargies, mais encore entièrement reconstruites en raison d'un état tel qu'une simple réfection ne pouvait être envisagée. A la suite de ces travaux, le chemin Dégallier se trouvera reconstruit sur toute sa longueur.

Les Services Industriels et ceux des Téléphones ont pris les mesures nécessaires, d'un commun accord, pour déplacer ou remplacer câbles et conduites.

Comme vous l'avez constaté, un effort particulier a été porté cette année à la décoration florale du village. Des jardinières, achetées à la Ville de Genève, ont été fixées, après transformation, aux lampadaires du quai et du quartier de la gare ; abondamment fleuries, *grâce aux soins de nos cantonniers, nous savons que cette initiative a été particulièrement appréciée.* Pour cette année nous avons pris des dispositions nouvelles pour que cet effort soit encore intensifié.

Contrairement à l'hiver précédent, celui que nous venons de traverser a été relativement clément et le chasse-neige et le sableuse ne sont pas intervenus fréquemment. Nos hommes ont ainsi pu vaquer à de multiples travaux d'entretien dont notamment le remplacement de la barrière le long du sentier C. F. F. - Pt.-Céard - Rte de Sauvigny, à Versoix-la-Ville. Leur matériel a été complété par l'achat d'une tondeuse à gazon à moteur et d'une machine à tailler les haies alimentée par batterie électrique.

## **Canal**

Nous avons connu de grosses difficultés avec le canal de Choiseul qui dut être privé d'eau pendant plusieurs mois pour permettre des travaux sur ses berges exécutés pour le compte d'entreprises diverses. Actuellement la situation est rétablie.

Nos cantonniers ont procédé à un élagage des arbres bordant les berges et ont consciencieusement nettoyé son lit. En même temps le sentier a été gravillonné sur certains tronçons. A ce propos, nous déplorons que cette magnifique promenade ne soit pas mieux respectée ; trop de personnes utilisent encore le lit du canal pour y déverser des objets divers.

## **Eclairage public**

Là encore, un gros effort a été accompli au cours de cette dernière année. En plus du remplacement des lampes de l'avenue Louis Yung,



des tubes fluorescents ont encore été placés aux chemins des Colombières et de Villard, de part et d'autre du pont C. F. F. de Montfleury, ainsi qu'au centre de la ruelle qui conduit au débarcadère.

A plusieurs reprises, les installations d'éclairage public ont été endommagées à coup de pierres ou de carabines, les remises en état ont été onéreuses. La gendarmerie exerce une surveillance accrue et les auteurs de ces actes stupides seront sévèrement punis une fois identifiés.

### **Service de la voirie et assainissement**

Aux dispositions prises antérieurement pour la levée des ordures, et qui sont toujours en vigueur, nous avons prévu une levée spéciale pour les matériaux encombrants (gros déchets), n'entrant pas dans les poubelles, le premier mercredi de chaque mois.

Relevons ici que chaque famille doit avoir une poubelle avec couvercle, ne serait-ce que par mesure d'hygiène et aussi d'esthétique. Si nous voulons que nos rues soient propres, chacun doit y contribuer.

Le 11 mars, nous avons eu tous ensemble la satisfaction d'inaugurer l'usine d'incinération des ordures de Richelien.

Nous sommes particulièrement heureux que le dépôt des déchets ménagers en plein air se termine enfin ; en effet, la décharge avait pris des proportions impressionnantes.

La construction des égouts des rives de la Versoix est en cours ; il sera donc possible de relier, conformément à la loi, tous les bâtiments situés jusqu'à 300 ml. de part et d'autre des collecteurs du quartier de la route des Fayards où la situation était particulièrement sérieuse au point de vue de la pollution. En effet, des plaintes avaient été adressées à ce sujet jusqu'aux Services fédéraux.

C'est un énorme pas en avant que la commune de Versoix vient d'accomplir en ayant réglé simultanément le problème de la destruction des ordures et de l'épuration des eaux. Certes la facture à payer et les frais d'exploitation des différentes installations constituent une dépense considérable.

Au moment où cette importante étape de l'équipement communal est franchie, nous ne voudrions pas manquer d'exprimer notre profonde reconnaissance à MM. les Conseillers d'Etat Jean Dutoit et François Peyrot, successivement présidents du Département des Travaux Publics, et à M. le Conseiller d'Etat Dupont, chef du Département des Finances, à M. Yves Maystre, ingénieur en chef de la division de l'assainissement, à leurs collaborateurs, pour la part énorme qu'ils ont prise à l'étude et à l'exécution de ces travaux dont l'urgence était évidente.

## Entretien du cimetière

Le personnel communal a procédé à 27 inhumations au cours de l'année 1963. Il a, en outre, consacré plusieurs semaines de travail au cimetière. Dans le but de faciliter l'entretien, le gazon a été supprimé entre les tombes et remplacé, après desherbage chimique, par du petit gravier. Des arbres gênants et une haie formant séparative entre un ancien carré et la partie principale ont été enlevés, de même qu'un certain nombre d'anciens monuments abandonnés.

Les importants travaux que notre personnel a exécutés avec bonne volonté et goût, donnent un nouvel aspect à notre cimetière.

## Plage, Vieux-Port et Jetée du quai

Les premiers travaux d'équipement du Vieux-Port ont été activement conduits et pour la saison des bains — qui ne fut guère favorable au cours de l'année dernière — il fut déjà possible d'utiliser l'embryon de plage aménagé au-devant de l'ancienne propriété Mirabaud dont une partie fut ouverte au public. La commune s'est chargée de l'entretien et ce sont nos cantonniers qui assument cette tâche. Des installations sanitaires ont été créées à titre provisoire.

Tandis que la reconstruction des digues se poursuivait, quatre estacades étaient mises en place. D'entente avec l'Association des Intérêts de Versoix-la-Ville et le Club nautique, le Conseil administratif a veillé à ce que ce nombre ne soit pas dépassé. En effet, une densité plus forte constituerait une gêne certaine pour la navigation. Par ailleurs, nous désirons maintenir un plan d'eau suffisant au centre du bassin pour raison d'esthétique.

La division des Ponts et des Eaux du Département des Travaux Publics a fait dresser un plan général des constructions qu'il envisageait d'édifier au Vieux-Port, à usage de logement pour un gardien, de garage avec atelier pour le matériel de l'Etat, d'atelier de réparation privé avec distributeurs de carburant et appareil de lavage des embarcations. M. Baroni, ingénieur et chef de la division a présenté des plans au Conseil administratif qui n'a pas estimé pouvoir donner son approbation. En effet, l'ensemble étudié, quoique de hauteur limitée, formerait un écran complet entre le bassin du port et la future plage, supprimant la vue en direction de la baie de Mies et du haut lac qui fait précisément le charme des lieux en arrivant du Bourg. Une nouvelle étude est en cours, avec comme objectif, la recherche d'une solution évitant ou réduisant à un minimum l'inconvénient que nous venons de relever.

La division des Ponts et des Eaux assume également le service de location des boucles de bateaux des estacades du Vieux-Port ; à sa demande, celles de la jetée du quai lui ont été remises, à charge pour l'Etat d'entretenir les diverses installations.

## **Stade et sports**

A l'occasion des travaux de réfection de l'Avenue Yung, la clôture du stade, en très mauvais état, a été remplacée par un mur surmonté d'une barrière métallique. De plus la barrière de bois entourant le terrain de jeux du stade est en partie remplacée par de nouvelles clôtures métalliques. L'éclairage du terrain d'entraînement de Dessous-St-Loup a été renforcé par la pose de 2 nouveaux projecteurs.

Nos sociétés sportives continuent à se distinguer. La société Fédérale de Gymnastique a participé à la fête fédérale de gymnastique de Lucerne où elle a remporté la couronne de laurier 1<sup>re</sup> cl. En adressant nos félicitations à la doyenne des sociétés de Versoix, nous la complimentons pour son 90<sup>e</sup> anniversaire.

La Société de sauvetage a organisé avec un plein succès la fête du Petit Lac où ses rameurs ont remporté le challenge Yerli.

Le Versoix F. C. déploie une grande activité et se distingue sur les différents stades de Suisse romande. Son équipe Juniors A, qui a remporté le championnat, a été promue dans la catégorie dite « Championnats interrégionaux ».

La Société de Tir a brillamment défendu les couleurs versoisiennes à la Fête fédérale de Zurich. Elle a obtenu une couronne d'argent au concours de sections et des résultats individuels remarquables.

Le jeune club Nautique de Versoix porte une attention particulière au Vieux-Port où il a déjà organisé des régates réussies.

Malgré les sérieuses difficultés de recrutement, l'Union Instrumentale conserve une belle vitalité et nous nous plaisons à relever les magnifiques progrès réalisés sur le plan musical ces dernières années.

Nous sommes très heureux de constater les succès remportés par nos sociétés et nous leur renouvelons nos vœux les meilleurs pour leur avenir.

## **Terrains de jeux**

Répondant à notre demande, le Conseil d'Etat a accordé à notre commune une subvention de Fr. 40.000.—. Cela nous permet de construire, en première étape, un terrain de jeux servant aux sports suivants : Basketball et volley-ball.

Nos cantonniers ont procédé au nivellement de la zone de verdure, d'une surface de plus de 4.000 m<sup>2</sup>, qui fut cédée à la commune de Versoix par l'auteur du morcellement de l'ancien domaine de St-Loup, puis à son engazonnement. Ce fut là un travail important, plus de

200 camions de terre en provenance du chantier de l'école et contenant malheureusement une grande quantité de cailloux, avaient été déversés sur cet emplacement.

L'été humide a été favorable à l'aménagement de ce parc qui comporte quelques forts beaux arbres et qui est doté de quelques bancs et de jeux pour les enfants.

### **Protection civile**

Une loi d'application cantonale de la loi fédérale en matière de protection civile est en préparation. Le conseiller administratif-délégué a pris part à plusieurs séances d'études.

### **Remaniement parcellaire**

Il a fallu tout le dynamisme et le dévouement de M. René Courtois pour faire progresser le remaniement parcellaire dont il assume la présidence ; en effet, les difficultés que rencontre cette entreprise au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux sont considérables.

Les défrichements sont terminés depuis des mois, mais les souches extraites n'ont pas encore été éliminées, empêchant la mise en chantier des drainages.

Actuellement, après un arrêt dû au départ des saisonniers, puis au temps pluvieux du mois de mars, les travaux ont repris. Il est probable que l'ensemble du réseau routier sera terminé cette année encore. A ce sujet, nous ne voudrions pas manquer de rappeler la gratitude que, tant la commune que les propriétaires intéressés doivent à M. Henri Berthoud, ancien chef du Service de l'Agriculture, récemment décédé et à M. Marc Dugerdil, qui tous deux sont parvenus à obtenir des crédits qui permettront de poser un revêtement durable sur les chemins d'une certaine importance.

L'avenue privée de Richelien qui était un problème difficile a enfin trouvé une solution dans le cadre du remaniement parcellaire. Tout d'abord, le Service des Eaux a posé une nouvelle colonne de plus forte dimension que la précédente et qui permettra à la fois une meilleure alimentation des abonnés et la pose de plusieurs hydrants. De son côté, le Téléphone a placé un nouveau câble dont la capacité permettra de répondre à toutes les demandes d'abonnements. D'autre part, la commune fera installer quelques lampes d'éclairage public sur le parcours de l'avenue.

Une fois ces travaux préparatoires terminés, il sera procédé à la construction de la nouvelle chaussée dont 3 m. sont pris à charge par les Améliorations foncières, le 4<sup>me</sup> par les propriétaires intéressés et le 5<sup>me</sup> par la commune de Versoix, ceci pour tenir compte de la bonne volonté qui s'est manifestée.

## **Divers**

La construction du nouvel observatoire, à proximité des fermes du Château, à Sauverny, rend obligatoire l'installation d'une ligne électrique d'alimentation dont le tracé a été prévu à travers bois, dès la région de la Bécassière.

Ainsi la région de la Californie pourra un jour être plus facilement alimentée en courant fort ce qui réserve l'avenir pour le développement de cette région.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Ce rapport, forcément condensé, de notre activité démontre combien le développement de notre commune exige des autorités communales, exécutif et conseil municipal, une attention soutenue et une volonté d'action sans défaillance.

L'esprit partisan étant exclu de nos débats — et c'est avec reconnaissance que nous le soulignons — autorise tous les espoirs de voir Versoix se développer harmonieusement. Notre commune est si magnifiquement située qu'il vaut la peine d'œuvrer pour que tous ses habitants y trouvent la joie d'y vivre. Les problèmes sont importants et nombreux mais, avec votre appui, nous savons qu'ils seront surmontés.

Le Conseil administratif vous présente ses vifs remerciements.

Il saisit cette occasion pour marquer sa vive satisfaction pour l'excellent travail accompli et pour leur loyale collaboration à M. Marcel Lacroix, chef du secrétariat ; secrétaire du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à M<sup>lle</sup> Denise Rosé, employée de bureau, à M<sup>me</sup> Dora Bader, concierge et à MM. William Guichard, chef cantonnier, Robert Genoud, sous-chef cantonnier, Henri Golaz et William Meyer, cantonniers.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Maire  
H. Ramseyer

## Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances s'est réunie à la Mairie le 5 mai 1964. **Etaient présents** : MM. Ramseyer, maire ; Bölsterli, conseiller administratif ; Bapst, Chollet, May, Nicollin, Rosselet et Golay, conseillers municipaux. M. Piccot, conseiller administratif, s'était fait excuser, ainsi que M. A. Estier, conseiller municipal.

La Commission a examiné les comptes de la commune pour l'exercice 1963 et a procédé à divers sondages parmi les pièces comptables qui ont été pointées avec les écritures passées dans les livres ; elle a pu constater la concordance et la régularité des opérations effectuées. Toutes les explications utiles lui ont été données tant par MM. les conseillers administratifs que par le secrétaire de la Mairie.

En conséquence, la Commission propose au Conseil municipal d'approuver les comptes de l'exercice 1963 qui se présentent de la manière suivante :

Recettes . . . . .	Fr. 810.683,10
Dépenses . . . . .	Fr. 799.303,50
	<hr/>
Excédent des recettes . . . . .	Fr. 11.379,60
	<hr/>

La Commission propose également au Conseil Municipal de donner décharge de ces comptes, ainsi que de sa gestion, au Conseil administratif et de lui adresser l'expression de sa vive reconnaissance pour la peine, le temps et les soins qu'il a consacrés à la parfaite administration des affaires communales.

La Commission exprime sa gratitude à M. M. Lacroix, secrétaire, pour son dévouement et la tenue parfaite de la comptabilité.

Le Président de la Commission :  
Edouard GOLAY

Le Conseil,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1963 présenté par le Conseil administratif ;

Sur proposition de la Commission des Finances ;

A l'unanimité,

Arrête :

1. Le rapport administratif présenté par le Conseil administratif est approuvé ;
2. Les comptes de l'exercice 1963, avec :

aux recettes . . . . .	Fr. 810.683,10
aux dépenses . . . . .	Fr. 799.303,50

présentant un excédent de recettes de . . . . . Fr. 11.379,60

sont adoptés.
3. Décharge est donnée au Conseil administratif pour sa gestion. Le Conseil Municipal lui adresse l'expression de sa vive reconnaissance pour la peine, le temps et les soins qu'il a consacrés à la parfaite administration des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal, Versoix, le 13 mai 1964.

Le Président du Conseil Municipal :  
N. GENEQUAND



### Fonds communal de Bienfaisance

Solde en caisse à nouveau . . .	Fr.	8.529,63		
Don de M. Ch. Craissatti . . .	Fr.	200,—		
Don de M. J. L. Besson . . .	Fr.	20,—		
Don de M <sup>me</sup> M. Livadas-Métein . . .	Fr.	50,—		
Don de M. Hermann Dutoit . . .	Fr.	500,—		
Don de M. S. Miesegaes . . .	Fr.	500,—		
1/2 produit tronc des mariages 1963	Fr.	148,—		
Versement du budget 1963 . . .	Fr.	1.000,—		
Intérêts du fonds Marc Birkigt . . .	Fr.	1.500,—		
Secours versés . . . . .	Fr.	1.741,30		
Solde en caisse au 31. 12. 63 . . .	Fr.	10.706,33		
	Fr.	12.447,63	Fr.	12.447,63

Montant du carnet d'épargne au 31 décembre 1963 Fr. 16.819,57

### Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Epargne, au 31 décembre 1963	Fr.	8.954,98	
Lettre de gage à la Caisse Hypothécaire . . . . .	Fr.	2.000,—	
Carnet à la Caisse Hypothécaire . . . . .	Fr.	351,10	
	Fr.	11.306,08	

### Prix Lachenal

Carnet d'Epargne au 31 décembre 1963 . . . . . Fr. 754,55

### Dette communale, emprunts

1957 Caisse d'Epargne 3 <sup>3/4</sup> % montant Fr. 500.000,—, solde . . . . . (achat propriété Lachenal)	Fr.	386.422,80	
1961 Caisse Crédit Mutuel Versoix 3 <sup>3/4</sup> % montant Fr. 65.400,—, solde . . . . . (Augmentation capital Caisse Hypothécaire)	Fr.	63.600,—	
1962 Caisse d'Epargne 3 <sup>3/4</sup> % montant Fr. 2.000.000,—, solde . . . . . (Construction nouveau groupe scolaire)	Fr.	2.000.000,—	
Total au 31 décembre 1963	Fr.	2.450.022,80	

### Allocations en 1963

Union instrumentale . . . . .	Fr.	1.000,—
Société fédérale de gymnastique . . . . .	Fr.	400,—
Compagnie des Sapeurs-pompiers . . . . .	Fr.	400,—
Football-Club . . . . .	Fr.	400,—
Société de Sauvetage . . . . .	Fr.	400,—
Hospice Général . . . . .	Fr.	200,—
Sanatorium Populaire Genevois . . . . .	Fr.	100,—
		<hr/>
	Fr.	2.900,—

### Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	165.761,25	
Boni pour l'exercice 1962 . . . . .	Fr.	114.148,35	
Intérêts 1963 . . . . .	Fr.	6.077,25	
Prélèvements pour travaux aux routes . . . . .	Fr.	100.000,—	
Prélèvements pour augmentation capital soc. C. H.	Fr.	32.700,—	
Solde du compte à nouveau . . . . .	Fr.	153.286,85	
		<hr/>	
	Fr.	285.986,85	Fr. 285.986,85

### Fonds Marc Birkigt

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	50.000,—	
Intérêts 3 % au 31 décembre 1963 . . . . .	Fr.	1.500,—	
Prélevé pour Fonds de Bienfaisance . . . . .	Fr.	1.500,—	
Solde à nouveau . . . . .	Fr.	50.000,—	
		<hr/>	
	Fr.	51.500,—	Fr. 51.500,—

### Legs Emile Bertrand

Valeur imposable au 31 décembre 1963 selon relevé du Crédit Suisse . . . . .	Fr.	158.870,—
---	-----	-----------



No		Fr.
2	Contributions foncières des biens communaux . . . . .	838,10
3	Assurance bâtiments communaux contre incendie . . . . .	3.978,30
4	Frais de bureau et petite caisse . . . . .	3.439,95
5	Traitement des employés de la commune . . . . .	86.579,30
6	Registres, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur . . . . .	34,—
8	Frais d'affichage . . . . .	200,—
9	Indemnité inspecteur bétail . . . . .	250,—
10	Frais de régie du cimetière . . . . .	5.054,10
12	Sapeurs-pompiers — secours contre incendie . . . . .	5.001,80
13	Réparation et entretien chemins communaux . . . . .	104.692,10
14	Fermage de la voirie . . . . .	26.254,35
15	Fourniture d'eau . . . . .	3.043,20
16	Eclairage des routes et chemins . . . . .	8.336,25
17	Entretien bâtiments communaux . . . . .	5.035,—
18	Chauffage des bâtiments communaux . . . . .	23.291,25
19	Eclairage des bâtiments communaux . . . . .	2.916,80
20	Entretien et renouvellement mobilier écoles . . . . .	4.939,20
22	Ecole de Chavannes-des-Bois . . . . .	450,—
24	Entretien et renouvellement bibliothèque . . . . .	233,45
25	Fête des écoles . . . . .	4.260,20
28	Participation à l'entretien lignes de tir . . . . .	560,65
29	Abonnement au tél., alarme pompiers, télédiff. . . . .	910,75
30	Amortissement et intérêts de la dette communale . . . . .	108.602,15
33	Dépenses imprévues . . . . .	19.960,90
40	Frais pour l'Etat civil . . . . .	528,30
41	Routes subventionnées . . . . .	20.100,—
42	Aide à la vieillesse . . . . .	96.621,55
43	Assurance scolaire à charge commune . . . . .	252,—
44	Assurances diverses et retraites . . . . .	17.336,95
45	Allocations diverses . . . . .	2.900,—
46	Allocations aux colonies de vacances . . . . .	2.000,—
47	Indemnité au Conseil administratif . . . . .	8.400,—
48	Cotisations A. V. S. I. et A. F. . . . .	3.195,75
49	Versement Fonds bienfaisance . . . . .	1.000,—
50	Part infirmière Hygiène sociale . . . . .	2.500,—
51	Travaux neufs : Av. Louis Yung . . . . .	205.000,—
52	Part construction abris P. A. . . . .	9.943,20
53	Allocation Sport-Toto . . . . .	10.000,—
54	Subvention achat mobilier scolaire . . . . .	663,95
		<u>Fr. 799.303,50</u>

## **Logis-pension**

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la **nourriture ou le logement**, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une **taxe annuelle**.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

## **Fouilles sur la voie publique**

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation **écrite** de la Mairie.

## **Emoluments de mairie**

Certificat de vie, 1 fr.  
Déclarations diverses, 1 fr.  
Légalisations, 1 fr.  
Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.  
Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.  
Extrait d'acte de mariage, 3 fr.  
Extrait du registre des familles, 3 fr. 50

## **Loi sur les routes de 1918**

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le 1er juillet, à une hauteur qui ne doit dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

## **Inhumations**

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône, téléphone 24 12 12.

## **Bibliothèque communale**

Service de distribution : mardi, de 16 h. à 19 h.

## **Maitre ramoneur**

M. Louis Clémence, Petit-Lancy, Téléphone 25 77 73.